

« Les lieux de formation ne doivent pas être des lieux de souffrance »



NORD VAUDOIS Alors que la conseillère d'État Cesla Amarelle a présenté hier son dispositif vaudois de lutte contre le harcèlement entre élèves, le sujet est déjà sur la table de la Municipalité yverdonnoise.

TEXTES: CHRISTELLE MAILLARD

Quand il faut constituer des équipes à la gym, c'est toujours David que l'on appelle en dernier. Andrea, c'est la fille qui se retrouve toujours seule pour les travaux de groupe. Et lorsqu'Anita bouge un cil, elle sait qu'elle aura droit à des moqueries et à des ricanements. Quant à Sébastien, il rentre souvent à la maison avec des affaires cassées, et parfois même des bleus.

Qu'ils s'appellent Pierre, Paul ou Jacques, tous ceux qui ont vécu de telles situations ont

fini par résoudre l'équation de la même façon : école = enfer. Et pourtant, ils sont contraints d'évoluer dans ces limbes et d'affronter jour après jour leurs bourreaux. Un problème que les établissements scolaires et le Canton essaient d'éradiquer en mettant en place un nouveau dispositif (*lire encadré*).

Le Nord vaudois est aussi touché par ce phénomène qui, selon le conseiller communal Christophe Loperetti, prend de l'ampleur. « Des faits relativement graves se déroulent dans les écoles yverdonnoises. J'observe depuis trois ans une recrudescence de la violence dans les écoles primaires », a constaté ce père de deux garçons qui a notamment appris que certains enfants venaient avec des couteaux et d'autres objets potentiellement dangereux au collège. « Pas plus tard que le 30 mars dernier, un enfant de 8 ans a fini à l'hôpital à



la suite de ces violences à l'école », s'est-il indigné. C'est pourquoi, le Vert'libéral a décidé de déposer, mi-avril, une interpellation auprès de la Municipalité afin de savoir si elle était au courant de ces événements et ce qu'elle faisait concrètement pour les écoliers. « Nous sommes en train de préparer une réponse claire et concrète pour la prochaine séance du Conseil communal, jeudi prochain », a précisé l'édile Jean-Claude Ruchet, qui a refusé de commenter davantage la situation, préférant s'expliquer devant l'organe délibérant en premier lieu.

Néanmoins, il y a urgence, selon Christophe Loperetti. « Pour l'instant, il n'y a que du blabla et pas grand-chose d'autre. » Pourtant, ce « blabla », c'est peut-être la clé du problème. En effet, le Canton a présenté hier sa méthode de la préoccupation partagée (MPP) pour lutter contre le harcèlement entre élèves. Celle-ci vise à casser l'effet de groupe grâce à des entretiens individuels avec l'ensemble des élèves qui auraient pris part à l'intimidation. Le concept repose sur l'idée que tout élève peut aider à ce que la situation de sa ou son camarade s'améliore et qu'il n'y a pas forcément d'intention de nuire. C'est pourquoi il n'y a aucun blâme, que des discussions.

Un processus que comprend Christophe Loperetti, lui-même éducateur, mais qui lui paraît inapproprié lorsqu'il y a de la violence physique. « Je suis obligé de dire à mes enfants de se défendre, parce que leurs copains se font taper tout le temps, répond le milicien. Je ne suis pas pour les punitions, mais parfois on est obligés d'en donner pour protéger les autres. Casser l'effet de groupe, oui c'est une bonne chose, mais bien souvent les problèmes viennent du contexte familial. » Et d'ajouter: « Je sais que ces enfants-là sont dans la souffrance, mais en même temps, on ne peut pas

88%

Soit le taux de réussite de la méthode de la préoccupation partagée (MPP), lancée par le Canton en 2018 pour lutter contre le harcèlement-intimidation entre élèves.

10%

Il s'agit de la proportion d'élèves de 15 ans qui sont touchés par des phénomènes d'intimidation au moins une fois par semaine, et cela sans compter les cas de cyberintimidation. Selon Jennifer Lugon, ce ratio vaut pour les écoliers de toutes les classes d'âge.

se permettre que leur souffrance atteigne les autres enfants et qu'elle ait des conséquences graves sur leur santé. »

La cheffe de projet « Harcèlement-intimidation et violences entre élèves » pour la scolarité obligatoire, Jennifer Lugon, entend souvent des réactions de ce genre. Mais elle tient à expliquer le choix de la méthode retenue par le Canton. « Ce qui ressort des témoignages des élèves est qu'ils disent tous, en résumé: *vous faites ce que vous voulez tant que cela s'arrête. Ou: je vous parle mais ne le punissez pas, sinon ça va se retourner contre moi encore plus fort.* » Et sa collègue qui gère le volet postobligatoire, Sonia Lucia, de compléter: « Notre priorité est de faire en sorte que le harcèlement-intimidation s'arrête et que les élèves qui ont participé puissent apprendre de leurs actes en leur donnant la possibilité de corriger leur comportement. On ne le présente pas comme ça normalement, mais on est dans un apprentissage. »

Des explications que valide et appuie la conseillère d'État Cesla Amarelle. « Cette méthode intelligente permet d'avoir une vraie conscientisation de celui qui intimide. Elle permet de le faire évoluer et de sociabiliser les élèves dans un groupe-classe. » A contrario, l'alternative visant à déplacer des enfants



de classe se conclut, selon elle, souvent sur un échec autant pour les victimes que pour les intimidateurs.

Mais il ne faut pas se leurrer, la méthode ne peut pas régler tous les problèmes, comme l'ont précisé deux psychologues de La Tour-de-Peilz. En revanche, elle permet d'amorcer un travail et d'améliorer le climat scolaire d'un établissement.

Quid du cyberharcèlement? «Plusieurs choses sont en cours aussi, mais nous vous les présenterons ultérieurement», a botté en touche l'initiatrice de l'éducation numérique.

Les écoles ne pourront donc pas effacer le harcèlement entre élèves en un coup de baguette magique, mais elles ne lui tournent pas le dos non plus. «Maintenant, on doit analyser le travail, renforcer, harmoniser et affiner le processus pour que tous les établissements puissent prendre part à cet effort, a souligné Cesla Amarelle. Je m'engage à ce que les lieux de formation ne soient pas des lieux de souffrance. Le harcèlement-intimidation n'est pas une fatalité, c'est quelque chose qui se combat avec une politique publique. C'est une lutte sur la durée et la continuité.»

Pas de profil type

Selon l'expérience des cheffes de projet, il n'existe pas de profil type ni pour les «élèves cibles» ni pour les «intimidateurs présumés». Il existe également pléthore de formes de harcèlement entre élèves. Toutefois, il apparaît que les filles sont plus exposées ainsi que les jeunes dont on suppose une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle. Il ressort aussi que les filles sont davantage victimes de mises à l'écart et des rumeurs alors que les garçons sont plus facilement bousculés physiquement.

La lutte contre le harcèlement entre élèves s'intensifie

Le constat est effarant : en moyenne, deux élèves par classe subissent des intimidations au minimum une fois par semaine de la part de leurs camarades. Un chiffre stable depuis des années qui se vérifie autant dans les zones urbaines que rurales. Face à cette réalité, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a pris des mesures pour limiter ce phénomène qui nuit non seulement aux élèves ciblés, mais aussi aux performances scolaires globales ainsi qu'au climat général des établissements.

Ainsi, un plan d'action a été lancé en 2015, soit avant l'arrivée de la conseillère d'État Cesla Amarelle. Peu après avoir mis le pied à l'étrier, la socialiste yverdonnoise a lancé, en 2018, une politique publique visant trois

objectifs : déployer un dispositif éducatif et pertinent pour prévenir le harcèlement entre élèves ; donner à chaque écolier un accès à un professionnel formé à gérer ce genre de cas ; et informer les élèves et les parents du concept. En 2019, la mobilisation est montée encore d'un cran avec la création du poste de déléguée à la protection du climat scolaire, dont le but est de donner plus de cohérence à la politique menée et d'assurer un suivi.

Aujourd'hui, trois quarts des établissements de l'école obligatoire ont terminé l'intégration de la méthode de la préoccupation partagée. Au postobligatoire, 53% des sites ont entamé la démarche qui devrait être pleinement opérationnelle en dix-huit mois.



La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Cesla Amarelle, entourée des cheffes de projet Jennifer Lugon (à g.) et Sonia Lucia (à dr.) C. MD